

# RAPPEL DU BALISAGE

## Suivre le bonhomme rouge

Les sentiers pédestres sont identifiés de couleur jaune à l'aide des signes suivants

— Tout droit

X Ne pas passer

└ Tourner à Gauche

┘ Tourner à Droite

## Numéros d'urgence



- 18 les Pompiers
- 15 le SAMU
- 17 la Gendarmerie

Merci de vos notes et remarques  
à déposer en mairie

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Règles de conduites élémentaires



- Se munir de chaussures adaptées à la randonnée
- Respecter le balisage
- Par temps de pluie : terrain glissant
- Précautions à prendre en période de chasse
- Eviter de franchir les passages à gué par fortes pluies
- Se munir d'une gourde d'eau
- Eviter de marcher dans les prairies de fauche et les cultures
- Ne pas effrayer les troupeaux
- Tenir les chiens en laisse
- Refermer les clôtures et les barrières
- Attention aux clôtures électriques
- Emporter un sac poubelle pour ramener les détritrus du pique nique.



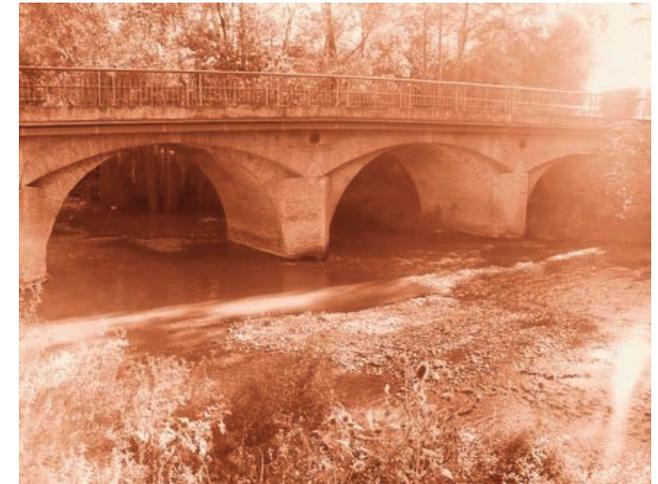
Lors de votre randonnée, vous allez observer une grande variété de plantes. Certaines d'entre elles, rares ou menacées, sont protégées par la Loi.

Nous vous demandons de ne pas les cueillir ou les arracher, si vous souhaitez les observer encore pendant de nombreuses années.

Bonne Balade

Mairie de Lavernose-Lacasse  
05.61.56.31.01  
[www.ville-lavernose-lacasse.fr](http://www.ville-lavernose-lacasse.fr)

## Mairie de Lavernose-Lacasse Point Accueil Jeune Le Temps Libre



## Boucle des bords de Louge

### Lavernose-Lacasse



Le blason : la croix du Languedoc surmonte une branche de vergne à gauche et une branche de chêne à droite, représentant ainsi le symbole sylvestre de la commune.

Lavernose, du gaulois verna, c'est-à-dire l'aulne, espèce courante d'arbre en Europe tempérée. Lacasse, ce nom "casse" est probablement dérivé du mot gaulois cassanos qui désignait le chêne.

## DESCRIPTIF DE LA BALADE

**6,7 kms + variante de 3,2km (non balisée)**

Ce joli parcours vous fera découvrir les bords de Louge et vous permettra d'admirer le village depuis le coteau du chemin de Gascogne. Prenez votre temps pour savourer cette boucle pittoresque !

A éviter en cas de crue de la Louge Prudence sur les rives de Louge et en traversant les routes départementales ; empruntez les passages pour piétons lorsque c'est possible.

**1.** Départ devant la mairie. Se diriger vers le monument aux morts sur votre droite et prendre à gauche la rue de la fusion. Après 200 m, tourner à gauche chemin de la Louge.

**2.** Suivre tout droit ce chemin en direction de la Louge. Il traverse le canal de dérivation qui alimente en eau le moulin de Lacasse puis bifurque à droite. Il se transforme alors en sentier pour suivre le cours d'eau vers l'aval (rive droite) sur 500 m environ. Monter alors la petite butte vers l'est et poursuivre le chemin à travers champs en direction du chemin du Pacherot.

**3.** Traverser le pont sur votre gauche et reprendre aussitôt après le sentier qui borde la Louge vers l'amont (rive gauche). Celui-ci débouche, 600 m plus loin, à Terrefort bas. Quitter les bords de Louge et prendre à droite le large chemin qui vous ramène vers la D15 ou route de Toulouse. Suivre, à droite, la route de Toulouse sur 250m.

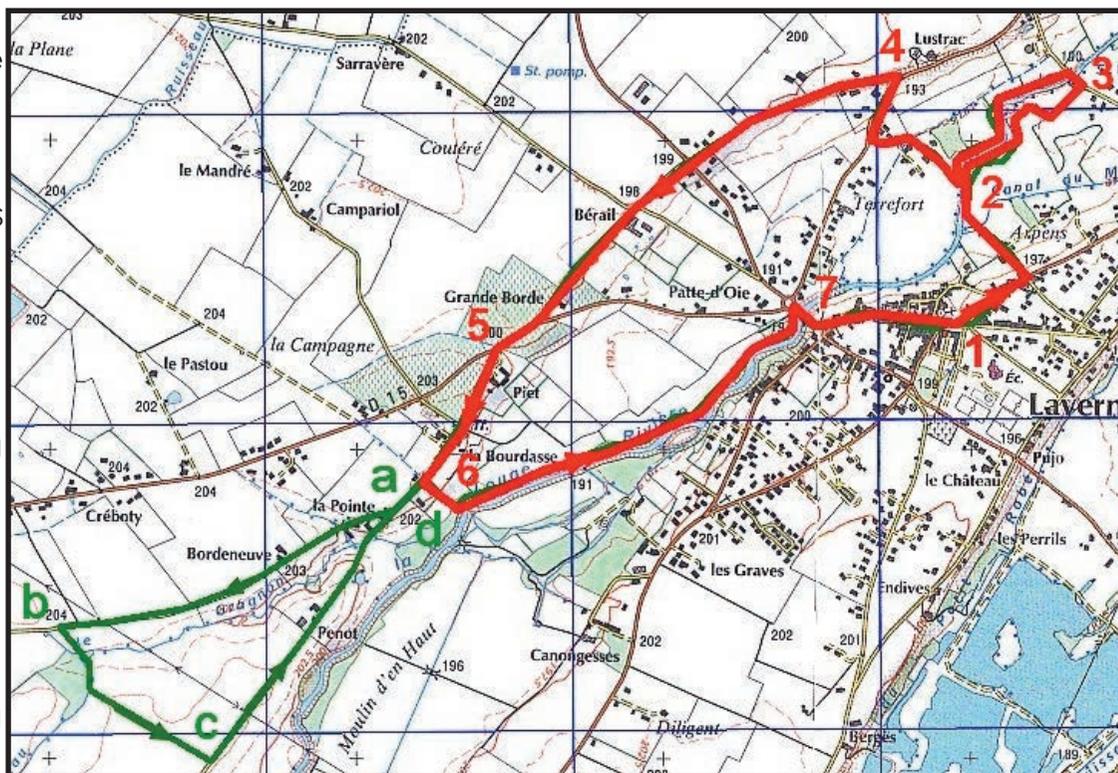
**4.** Traverser avec prudence pour emprunter sur la gauche le chemin de Gascogne que vous suivrez jusqu'à la route de Bérat, sur 1,5 kms. Ce chemin coupe la route de Lherm puis la route de Sarra-vères. Longer sur 180 m la route de Bérat..

**5.** traverser avec prudence et prendre sur la gauche le chemin de la pointe.

Continuer sur le chemin de la pointe. Après 500 m environ, bifurquer à gauche sur un chemin herbeux qui vous ramène sur les bords de Louge.

**6.** Prenez alors 150 m plus loin le sentier dégagé sur votre gauche qui suit la Louge vers l'aval (rive gauche) sur 1km300 jusqu'au pont de Lavernose.

**7.** Traverser le pont sur votre droite et remonter en face, rue de l'Industrie. Vous retrouvez l'itinéraire Bleu de la boucle historique Prendre à gauche la rue des oiseaux. Traverser pour rentrer dans le parc. Se diriger vers la cour du château.



Vous êtes revenus au point de départ !

### Variante de 3,2 kms (non balisée)

- a.** Poursuivre le chemin de la pointe puis le chemin du Gragnon sur 1,4kms.
- b.** Après la ligne électrique à haute tension, tourner à gauche sur un large chemin qui traverse le Gragnon puis bifurque sur la gauche au milieu de champs cultivés.
- c.** Vous croisez le chemin de Perrot que vous prenez sur votre gauche.
- d.** 150 m après le lieu dit La Pointe, empruntez sur la droite le large chemin herbeux qui vous ramène sur les bords de Louge.